

Fuite baignoire et absence DDT

Par riitss, le 18/12/2018 à 21:54

Bonjour,

Je loue actuellement un logement. Il y a plus d'une semaine, le voisin du dessous a constaté que de l'eau coulait de son plafond. Après avoir contacté notre propriétaire par mail qui lui a fourni mon numéro de téléphone (et il s'est trompé), le voisin nous a contacté par mail et nous avons immédiatement rappelé ce dernier qui nous a notifié que la fuite provenait de chez moi après vérification. Il est passé pour voir d'où venait la fuite sans pour autant la trouver. Le soir même, il a envoyé un mail à notre propriétaire (où toutes les parties étaient en copie c-à-d moi, le syndic, le plombier) pour lui demander l'autorisation de faire intervenir un plombier et n'a eu aucune réponse de celui-ci. Trois jours passent et toujours aucune réponse de mon propriétaire. Le voisin décide donc de faire intervenir un plombier pour rechercher la fuite au vu de l'urgence. Et il se trouve que celle-ci était encastrée (l'évacuation de la baignoire fuit abondamment) et est due à la vétusté du matériel. Je suis dans cet appartement depuis 4 mois.

Mon voisin a donc encore envoyé un mail à mon propriétaire pour lui faire la liste des dégâts considérables et son manque de réaction. Le lendemain matin, comme par magie, je reçois un mail de mon propriétaire qui me demande de faire stopper la fuite au plus vite, d'appeler le syndic pour faire intervenir un plombier et que ma responsabilité est "impliquée". J'appelle le syndic et il me dit que mon propriétaire les a contactés pour avoir un devis et je leur dis qu'il m'a demandé de les faire intervenir. Ils me disent qu'ils ne peuvent pas et qu'il faut l'autorisation de mon propriétaire. J'ai donc renvoyé un mail pour que mon propriétaire autorise le plombier à intervenir avec les coordonnées de ce dernier. Je n'ai plus de réponse de mon proprio. Que dois-je faire? D'autant plus que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il ne répond jamais et qu'il fait trainer les choses.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, je viens de savoir qu'un Dossier de diagnostic technique (DDT) était obligatoire lors de la signature du contrat de bail. Je ne l'ai pas eu lors de la signature. L'hiver est là et mon appartement est une véritable "passoire énergétique". Peu importe le temps que je met le radiateur, il fait toujours froid. Il se trouve que les fenêtres ne sont pas étanches à l'air et que mon logement ne dispose pas de ventilation que ce soit dans la salle de bain ou dans le séjour à part lesdites fenêtres. De la moisissure apparaît et j'ai lu que ce n'était pas bon pour la santé. Dois-je faire appel à un expert pour constater tout ça? Que dois-je faire? Un expert est déjà venu car mon appartement était en vente (et n'a pas été vendue). Il a dit qu'il y avait du plomb dans la peinture mais que ce n'était pas dangereux pour moi et mon conjoint. Dois-je avoir son rapport?

Merci pour votre temps.

Bien cordialement,